

Allocution

de

**Son Excellence,
Monsieur MAHAMAT ALI HASSAN
Ministre du Plan, du Développement et
de la Coopération de la République du
Tchad à la 1^{ière} Conférence d'Examen de
la Convention d'Ottawa
(28 Novembre au 03 Décembre 2004)**

(Nairobi - KENYA)

- **Excellences Messieurs les chefs d'Etat et de Gouvernement ;**
- **Monsieur le Secrétaire Général des Nations Unies ;**
- **Monsieur le Président de la Conférence ;**
- **Mesdames, Messieurs les Représentants des Etats signataires de la Convention d'Ottawa.**
- **Mesdames, Messieurs les Représentants des Organisations Internationales et Non Gouvernementales ;**
- **Distingués invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

Mon Pays se réjouit de participer à cette 1^{ière} Conférence d'examen de la Convention d'Ottawa qui se tient en terre Africaine.

Aussi me plait il, d'emblée, d'adresser au nom du Président de la République du Tchad, Son Excellence Idriss Deby et de son Gouvernement, mes félicitations aux organisateurs de ces assises ; ainsi que mes remerciements et ma gratitude au Gouvernement et au peuple Kenyans pour avoir accepté de les abriter et pour leur hospitalité.

J'adresse également mes félicitations au **Président** de cette Conférence et aux autres membres du bureau pour leur élection.

Mon pays, le Tchad, a connu, dans un passé récent, une histoire tumultueuse, marquée par de multiples conflits armés dont les séquelles sont aujourd'hui encore, restées malheureusement vivaces. Je voudrais ici parler de ces vastes étendues de notre territoire polluées par les mines et autres engins non explosés.

La présence de ces engins mortels enfouis dans le sol, a non seulement perpétué la psychose de la guerre, mais constitue aussi et surtout un obstacle réel au développement des activités socio-économiques, en soustrayant de facto d'importantes régions à la dynamique de développement et de lutte contre la pauvreté engagée dans le pays. Bien plus, l'existence même de ces engins est synonyme de danger quotidien et permanent pour les populations concernées, qui sont privées de la simple liberté de circuler, mais aussi de l'accès aux pâturages et aux points d'eau.

En l'état actuel de nos connaissances, la majeure partie de ces mines dont le nombre est estimé à un million, se répartissant en 29 types d'origines diverses, est localisée dans la partie Nord et Est du pays. Le danger que représentent ces engins de mort, est aggravé par la nature du terrain, caractérisée par une grande mobilité consécutive aux vents et autres intempéries qui modifient souvent les repères.

C'est dans ce contexte que, le Gouvernement du Tchad, soucieux de garantir un développement harmonieux et équitable du pays, a créé le Haut Commissariat National de Déminage en 1998 et sollicité l'appui des Nations Unies, pour la mise en œuvre d'un Programme National d'Action Contre les Mines.

Excellences, Mesdames, Messieurs

L'élimination des mines et autres engins non explosés constitue aujourd'hui un préalable à la mise en œuvre de nombreux projets de développement au Tchad. Aussi, le Gouvernement accorde t-il une grande priorité et une attention toute particulière à ce Programme National de Déminage Humanitaire dont l'ultime but est l'éradication de ce fléau.

Par ailleurs et afin de marquer sa volonté de lutter contre les mines antipersonnel, mon pays a signé le 6 juillet 1998 et ratifié le 6 mai 1999 la Convention d'Ottawa.

En adhérant à cette Convention, nous entendons concrétiser notre ferme volonté d'intensifier la lutte contre les mines Anti-personnel sous toutes ses formes.

Du reste, les rapports détaillés des opérations de destruction des stocks sont disponibles et rendus publics comme le stipulent, les pertinentes dispositions de la Convention.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Je saisis cette occasion pour rappeler qu'à l'initiative du Gouvernement Tchadien, une étude a été réalisée sur l'impact socio-économique des mines et engins non explosés au Tchad. Qu'il me soit ici permis de remercier le « **Survey Action Center** » et l'ONG « **Handicap International** » qui ont mené cette importante étude avec succès. Ces remerciements s'adressent également aux Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et de la Grande Bretagne qui ont bien voulu s'associer aux financements de cette étude.

Les résultats de cette étude, dont nous nous félicitons, ont permis de dresser un état précis des lieux et des nouvelles zones à risque pour les populations, rendant ainsi urgente l'élaboration et la mise en œuvre d'un nouveau plan d'action. Depuis, un autre Plan Stratégique National de Lutte Contre les Mines et Engins Non Explosés a été conçu.

Ce nouveau plan ouvre des perspectives nouvelles pour l'action contre les mines par l'exploitation judicieuse d'informations plus fiables sur leur localisation, l'ampleur du phénomène, et met en exergue les interrelations entre les différents secteurs de l'économie que sont la santé, l'éducation, les infrastructures, le développement, la formation etc...

Enfin, ce Plan est intégré depuis 2002 dans notre Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté pour la période allant de 2002-2015 et son coût est évalué à environ 90 millions de dollars.

Le Gouvernement du Tchad s'est engagé à en financer 50% et compte sur ses partenaires pour compléter ses efforts.

Sur un autre plan, les mesures législatives et administratives appropriées en vue de faciliter, conformément à l'article 9, la mise en œuvre de la Convention sur l'ensemble du territoire national sont en cours d'approbation et verront le jour dans un proche avenir.

C'est ici le lieu de réitérer nos remerciements et notre reconnaissance à tous ceux qui ont contribué au lancement des opérations de Déminage Humanitaire au Tchad. Nous pensons en particulier aux USA, à la Grande Bretagne, à l'Italie, au Canada, au Japon, à la Suisse, à la France et bien entendu au PNUD ainsi qu'à ceux qui vont nous rejoindre bientôt comme la Belgique.

Excellences, Mesdames, Messieurs

S'il est vrai que la volonté de notre Gouvernement pour l'aboutissement de ce Programme ne fait aucun doute, il n'en demeure pas moins que le véritable défi reste et demeure la mobilisation des ressources conséquentes pour le financement de l'ensemble du programme.

C'est pourquoi le Gouvernement réitère son appel à l'endroit de la communauté internationale à cet effet.

Excellences, Mesdames, Messieurs

Le sommet de Nairobi marque une étape importante dans la vie de notre Convention.

A cette occasion, il me plait d'attirer l'attention sur le fait qu'en dépit des progrès réalisés depuis l'entrée en vigueur de celle-ci, le nombre de victimes continue d'augmenter et leur prise en charge n'est pas toujours à la hauteur des espérances suscitées par l'élan de solidarité qui constitue le fondement de cette Convention. Mon pays souhaite que le sommet de Nairobi soit l'occasion de repenser cette question en accélérant et redynamisant les mécanismes destinés à la prise en charge des victimes des mines.

Excellences, Mesdames, Messieurs

La Convention d'Ottawa a un caractère pionnier à bien des égards et son efficacité repose avant tout sur les moyens mis en place pour la réalisation de ses objectifs. Or, tous les Etats parties ne disposent pas des mêmes atouts. Cependant, les problèmes et difficultés liés à sa mise en œuvre peuvent être résolus par une coopération accrue entre les pays, les régions et les continents dans leurs diversité et spécificité.

La collaboration entre les Gouvernements et les différentes composantes de la société civile constituent à n'en point douter, un apport majeur pour la réalisation des objectifs de la Convention.

Chaque pays, chaque organisation se doit d'apporter sa contribution, si modeste soit elle, afin de réaliser ce noble dessein ; celui d'un monde sans mines, un monde dont les routes sont destinées à relier les hommes entre eux et à faciliter leur brassage et non à les piéger et les dissocier ; où l'accès à des ressources vitales ne doit pas être hypothéqué par la présence de ces mines.

A ce sujet, la persistance et la multiplication des conflits armés en Afrique, constituent pour nous une préoccupation majeure et une source d'inquiétude et de risques potentiels de dissémination des mines. C'est pourquoi, tout en restant solidaires de la position Africaine sur le problème des mines, et tout en approuvant le Plan d'action proposé à cette conférence, nous suggérons la création d'une structure Africaine de lutte contre les mines et de suivi de l'application de la Convention d'Ottawa. Cette structure pourrait compléter utilement tous les mécanismes destinés à la prévention des conflits, qui restent le meilleur rempart contre la prolifération des mines.

Excellences, Mesdames, Messieurs

Malgré les importantes réalisations enregistrées depuis l'avènement de la Convention, dans les domaines de la destruction des stocks et du déminage, force est de reconnaître que les défis restent énormes.

Aucun pays n'est capable, seul, de les relever. C'est pourquoi, nous insistons sur la nécessité d'améliorer la coopération entre les pays. Une coopération tous azimuts entre pays affectés et pays non affectés, entre pays riches et pays en développement, entre ceux qui possèdent la technologie et ceux qui ne la possèdent pas, entre Gouvernements et organisations Internationales et Non Gouvernementales. Bref, une coopération destinée à promouvoir l'universalisation de la Convention.

Avant de clore mon propos, je voudrais rappeler que si les mines antipersonnel tuent, mutilent et traumatisent, d'autres types de mines contribuent aussi à alimenter la comptabilité macabre des victimes de ce fléau. C'est pourquoi, il est aussi souhaitable d'accorder la même importance à celles ci et aux engins non explosés en général. .

Je vous remercie pour votre aimable attention.